

# TERRE D'AVENIRS NUMÉRIQUES

**NOTRE AMBITION  
POUR L'ESSONNE**

Essonne  
numérique



# ÉDITO

*Dans un contexte où la mobilité et la modernisation des services locaux sont à l'épicentre des enjeux pour nos territoires, le numérique devient plus que jamais un facteur déterminant dans le développement économique et social essonnien.*

*Le numérique représente un potentiel de croissance dans de multiples champs de la vie quotidienne : éducation, innovation, santé, travail, transports, tourisme, etc.*

*C'est pourquoi depuis 2016, le Département de l'Essonne fait de la transition numérique une priorité pour l'ensemble du territoire. Il s'y est engagé très concrètement avec la création du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique, dans le but d'améliorer la couverture fibre optique et favoriser les initiatives numériques.*

*L'organisation de l'écosystème numérique des collectivités publiques locales constitue désormais une composante incontournable de leur attractivité et de la compétitivité de leur territoire. L'effort public requis représente néanmoins un investissement organisationnel, humain et financier considérable, qui, pour être optimal, nécessite une parfaite cohérence de l'action des différentes entités publiques ainsi qu'une forte mutualisation des services nécessaires.*

*Essonne Numérique a la volonté de vous accompagner pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement des usages et des services numériques. Notre structure dynamique a pour ambition d'accélérer les projets de transformation du numérique sur le territoire essonnien, notamment en proposant à des collectivités, de taille et de champ de compétences variées, un catalogue de services numériques. Ce catalogue de services se décline à travers un ensemble de solutions à mettre en œuvre pour vos concitoyens et les collectivités publiques.*

*Les enjeux liés à l'évolution numérique du territoire sont les nôtres et vont impacter directement nos communes et intercommunalités. Les usages et les services numériques sont aussi l'une de vos priorités, ensemble mettons en œuvre l'innovation numérique sur notre territoire.*



**Michel BOURNAT**  
Président du SMO  
Essonne Numérique



**François DUROVRAY**  
Président du  
Département de l'Essonne

# L'Essonne, terre d'avenirs numériques



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 091-219106598-20230609-DEL202344-DE

S<sup>2</sup>LOW



# SOMMAIRE



|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION .....                                                     | 6  |
| PRÉSENTATION DES SERVICES<br>ESSONNE NUMÉRIQUE .....                   | 8  |
| INTERCONNEXION FIBRE OPTIQUE<br>DES SITES PUBLICS .....                | 8  |
| UN POSTE DE<br>COMMANDEMENT UNIQUE .....                               | 10 |
| OBJETS CONNECTÉS<br>& VIDÉOPROTECTION .....                            | 12 |
| GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE<br>& ÉQUIPEMENTS PUBLICS CONNECTÉS ..... | 14 |
| BÉNÉFICIER DES SERVICES<br>ESSONNE NUMÉRIQUE .....                     | 16 |
| ADHÉRER<br>AU SYNDICAT .....                                           | 16 |
| CONTACTER<br>LE SYNDICAT .....                                         | 18 |

# SYNDICAT ESSONNE NUMÉRIQUE



## LES ÉLUS DU SYNDICAT

Monsieur Michel BOURNAT est élu président d'Essonne Numérique. Il est secondé par Messieurs Jérôme BERENGER, Guy DESMURS, Patrick IMBERT et Patrick PAGES en qualité de vice-présidents d'Essonne Numérique. Ils sont accompagnés par un ensemble d'élus constituant le bureau du syndicat Essonne Numérique.

Afin de mettre en œuvre et de matérialiser la transition numérique du territoire depuis 2016, le Département de l'Essonne et 7 EPCI se sont regroupés au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

On parle de syndicat mixte ouvert lorsque la structure administrative intègre, en plus des communes et des EPCI, d'autres personnes morales de droit public. Le SMO Essonne Numérique a ainsi été créé en date du 11 octobre 2016.

# NOTRE AMBITION POUR LE NUMÉRIQUE

## L'enjeu du numérique en Essonne

L'aménagement numérique est un réel enjeu stratégique pour le territoire essonnien. Accéder à un contenu numérique en très haut débit est possible grâce à un déploiement efficace de la fibre optique. Ce déploiement FttH (Fiber to the Home, fibre jusqu'à l'abonné) est structurant pour notre département car il s'adresse à chacun de nous. Le déploiement des réseaux s'adapte aux nouveaux besoins des usagers et facilite le développement des nouveaux usages numériques, de nouvelles sources d'innovations économiques et sociales pour notre territoire.

Le numérique est une des ambitions phares du Département de l'Essonne. Le SMO Essonne Numérique est créé afin de prioriser l'aménagement numérique sur le territoire.

Essonne Numérique souhaite devenir un opérateur de services pour les communes, les intercommunalités, le département, les syndicats de services publics et pour toute autre entité publique. En adhérant, vous pourrez bénéficier des services numériques explicités dans ce document pour devenir un territoire intelligent, connecté et durable.

Il s'agit de proposer des services numériques mutualisés et modulables offrant la possibilité à chaque collectivité de centraliser la gestion des services numériques assurant ainsi un pilotage transverse nouveau tout en réduisant les coûts liés aux infrastructures numériques et la gestion des flux.

Essonne Numérique a la volonté de vous accompagner pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement des usages et services numériques. Pour cela, le syndicat va construire à partir de 2023 une infrastructure fibre optique sur tout le territoire afin de pouvoir raccorder l'ensemble des sites et équipements publics. Ainsi, à partir de 2024 chaque collectivité adhérente pourra bénéficier d'un réseau de télécommunications fiable et sécurisé accompagné de services innovants à la carte tel que décrit dans le présent document.

L'objectif n'est pas d'unifier ou de standardiser à outrance un mode d'action analogue mais de proposer à chaque collectivité un service sur mesure, adapté suivant ses besoins, son rythme et sa décision. La simplicité du mode d'adhésion au syndicat permettant à toute collectivité de conserver sa prise de décision est explicité à la fin du présent document.



# INTERCONNEXION FIBRE DES SITES PUBLICS

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'interconnexion fibre optique des sites publics de votre collectivité consiste à déployer des câbles en fibre optique pour relier tous vos sites publics.

C'est ce qu'on nomme un réseau fermé. Le réseau est par la suite activé afin de vous proposer une offre de services complète et adaptée (échange de données entre vos sites, accès internet avec un débit garanti et un service de téléphonie fixe).

Ce réseau fibre optique est construit en propre par le syndicat Essonne Numérique. Il permet d'avoir une approche d'investisseur et de propriétaire public du réseau.

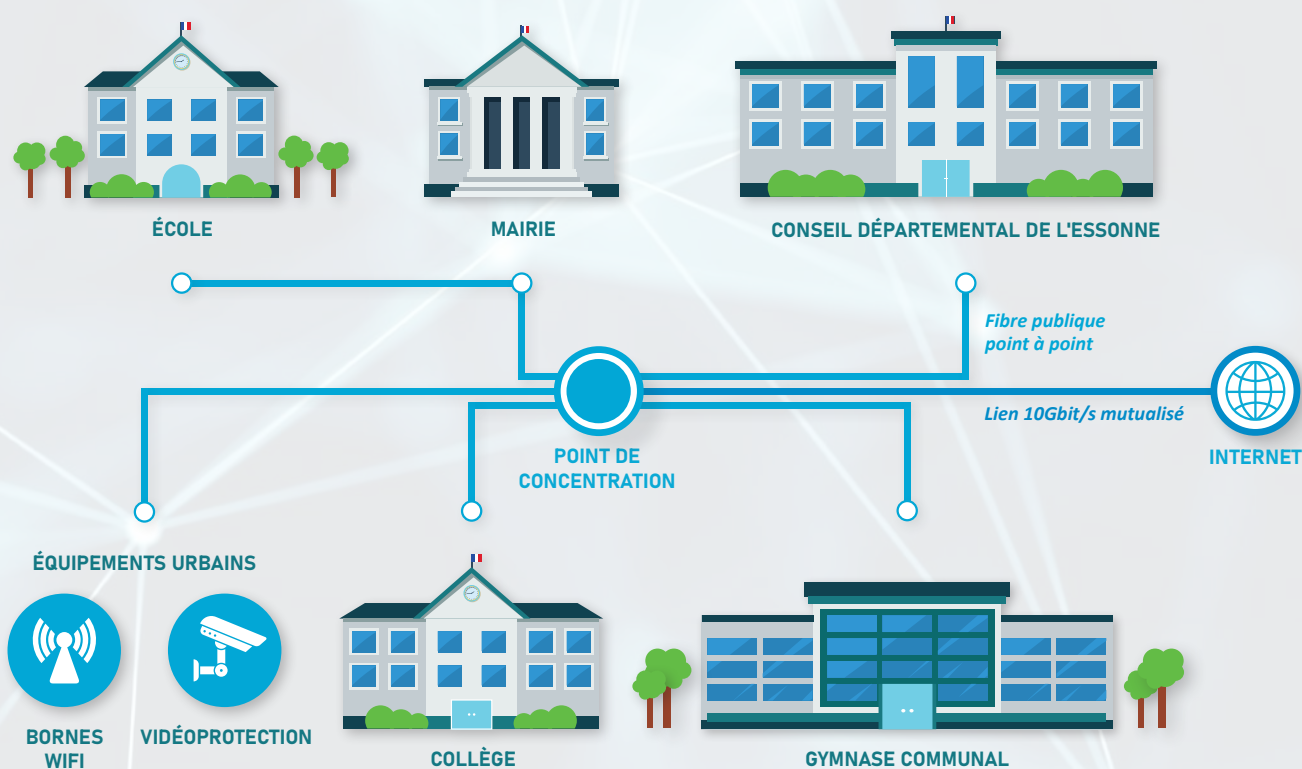
L'intérêt de cette démarche est de mutualiser les infrastructures et ainsi considérablement réduire les investissements liés au déploiement.

En tant qu'utilisateur du réseau, vous définissez avec le syndicat Essonne Numérique vos besoins en terme de débit, de services et de délai de garantie de temps de rétablissement.

## QUELS SONT LES USAGES ?

- 1 Interconnexion fiable et performante de vos différents sites (mairie, salle des fêtes, école primaire, etc.).
- 2 Accès internet sécurisé et rapide pour chacun de vos sites.
- 3 Facilité de mise en œuvre de nouvelles liaisons intersites.
- 4 Débits internet et intersites modulables selon vos besoins.
- 5 Interconnexion possible avec les sites d'autres collectivités ou EPCI.
- 6 Le réseau fibre permet la mise en place d'un réseau radio visant à déployer des services de type Smart City appliqués au territoire.

## PRINCIPE D'UNE INTERCONNEXION



## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Ces services en cours d'élaboration par Essonne Numérique ont pour objectifs de :

- dispenser des coûts inférieurs de 30% à 70% en comparaison des prestataires privés ;
- soumettre des tarifs mensuels, annuels ou pluriannuels, par site raccordé, le tout visant à respecter une souplesse d'investissement ;
- permettre des économies d'échelle ;
- proposer des tarifs négociés et subventionnés.

# UN POSTE DE COMMANDEMENT UNIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le syndicat Essonne Numérique met à disposition de ses adhérents un dispositif personnalisé pour les élus et les services afin de visualiser les équipements et avoir des indicateurs sur leur gestion tels que la consommation énergétique, la fréquentation, la sécurité, etc.

Ce dispositif est complété par une interface cartographique avec des tableaux de bord. Il remonte alertes et indicateurs en temps réel à partir des capteurs installés en intérieur ou en extérieur. Il permet également d'interagir avec l'ensemble de vos équipements afin de faciliter la gestion du patrimoine et de l'espace public.

En tant qu'utilisateur du service, vous avez à disposition les applicatifs et les données générées. Vous bénéficiez d'heures de développement offertes afin d'adapter la solution à vos besoins.

Ce dispositif n'a pas pour but de remplacer les solutions déjà existantes dans votre collectivité mais d'être complémentaire à celles-ci.

## QUELS SONT LES USAGES ?

1

Les différents types de ressources et de services proposés par le syndicat Essonne Numérique couvrent des domaines et des technologies diverses.

2

Chacun de ces domaines porte ses propres outils de gestion et d'exploitation. Le service spécialisé de votre collectivité utilisera au quotidien ces outils pour délivrer le service attendu et prendre en compte les éventuelles demandes ou les incidents.

3

Ce poste de commandement vise à consolider et synthétiser les informations émanant de chacun de ces outils afin de proposer une vue d'ensemble des indicateurs souhaités.

4

Cela permet aux élus d'avoir une vision claire de la situation et quand cela est nécessaire de pouvoir déclencher des actions en conséquence.



## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Faire le choix d’adhérer à Essonne Numérique permet à toute entité territoriale de se décharger de la conception et de la maintenance applicative des solutions numériques déployées, tout en bénéficiant des développements réalisés pour l’ensemble des adhérents et ainsi profiter de la co-innovation animée par Essonne Numérique. Pour une structure territoriale, s’engager seule dans un développement sur-mesure est synonyme d’organisation lourde et d’un coût important.

Adhérer vous donne accès dans l’immédiat aux dispositifs de pilotage pour votre réseau de télécommunications, avec tableaux de bord intégrés permettant de gérer vos dispositifs connectés en temps réel, accompagnés d’autres solutions définies ensemble et à la carte selon vos besoins.

# OBJETS CONNECTÉS & VIDÉOPROTECTION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le syndicat Essonne Numérique propose la mise en place de capteurs et de solutions innovantes dans tous les bâtiments publics interconnectés (écoles, bâtiments administratifs, etc.) mais également en extérieur dans l'espace public.

Ces capteurs se déclinent sous différentes formes : caméras, sondes, radars, détecteurs, etc.

Ils permettent de collecter des informations de tous types allant de la qualité de l'air au taux d'humidité en passant par la détection d'une intrusion.

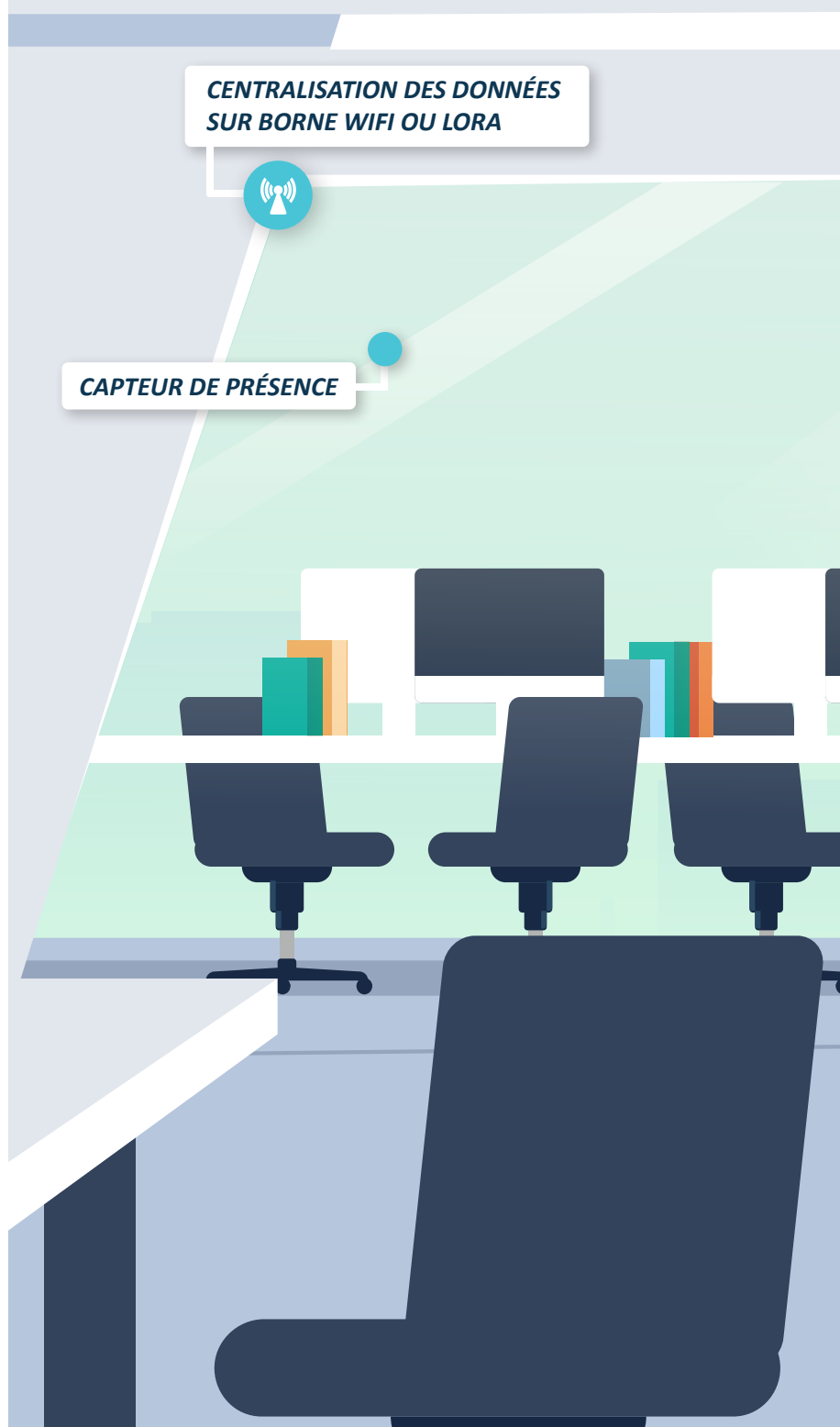
Ces informations sont ensuite utilisées par les applications métiers ad hoc fournies par Essonne Numérique.

À votre choix, vous souscrivez à la fourniture et à l'installation de ces dispositifs dans vos sites publics ou au sein de l'espace public pour avoir des informations précises des situations en temps réel.

CENTRALISATION DES DONNÉES  
SUR BORNE WIFI OU LORA



CAPTEUR DE PRÉSENCE



CAPTEUR LUMINOSITÉ

VIDÉOPROTECTION

CAPTEUR HUMIDITÉ

CAPTEUR TEMPÉRATURE

CAPTEUR QUALITÉ D'AIR

## QUELS SONT LES USAGES ?

- 1 Une caméra peut déclencher une alerte lorsqu'un cours d'eau dépasse une certaine cote. Cela permet de prévenir la population et d'organiser l'intervention des services concernés.
- 2 Des capteurs de détection de remplissage des conteneurs à déchets vise à optimiser les tournées de ramassage des ordures. Les véhicules de collecte ne circulent pas inutilement. Il en résulte une économie de coûts, une réduction de la pollution et un allègement du trafic routier au bénéfice des usagers.
- 3 Des capteurs d'humidité disposés dans les espaces verts optimisent l'arrosage public, autrement dit, une économie d'eau et d'argent public.
- 4 Des capteurs ou des caméras peuvent être utilisés pour détecter les places de stationnement disponibles sur la voie publique. Cette information peut être diffusée aux usagers en temps réel afin de faciliter la recherche d'un stationnement.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Ce service est fourni à la carte par Essonne Numérique via un catalogue de services.

Les tarifs seront modulés suivant le type de capteur et le mode d'installation préalablement choisi :

- fourniture et installation d'un capteur sur un site public ou un équipement public, selon le capteur choisi, le nombre et les prescriptions d'installation ;
- fourniture et installation d'un capteur en espace public avec la création d'un support, selon le capteur choisi, son positionnement et le type de support (borne, poteau, façade, etc.).

# GESTION TECHNIQUE CENTRALISÉE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Essonne Numérique propose la mise en place d'équipements innovants permettant de :

- gérer les flux du personnel ou de l'accueil du public ;
- gérer le contrôle d'accès ;
- surveiller l'activité d'un site et l'ensemble des dispositifs de sécurité installés, à distance (contrôle d'accès, alarmes) grâce à la gestion technique du bâtiment (GTB) ;
- piloter tous ces dispositifs à distance avec la gestion technique centralisée (GTC) ;
- disposer d'un module GTB et de GTC mis à disposition des gestionnaires de patrimoine public afin de faciliter la gestion au jour le jour dans les bâtiments (maintenance, chauffage, domotique, etc.).

Développer les contrôles des équipements à distance facilite les remontées d'informations, réduit la consommation d'énergie et développe l'innovation numérique sur notre territoire. Autrement dit, développer la stratégie énergétique (optimisation des choix de l'éclairage, modes de chauffe ou de climatisation, etc.), déployer de nouveaux équipements urbains numériques (portail d'accès, poteaux d'éclairage intelligent, panneaux d'affichage, bornes wifi, etc.).

## QUELS SONT LES USAGES ?

- 1 La solution de GTB/GTC appuyée sur des capteurs permet des économies d'énergie grâce à une mesure fine des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire nécessaire pour pouvoir se conformer aux dispositions de la Loi ELAN.
- 2 Des capteurs de la qualité de l'air, de luminosité ou de température permettent respectivement d'agir sur les systèmes de ventilation, de moduler le niveau d'éclairage artificiel mais aussi d'optimiser le système de chauffage en fonction des besoins en temps réel.
- 3 Un suivi fin des consommations d'énergie permet de détecter une consommation énergétique anormale (fenêtre ouverte, fuite d'eau, etc.) et d'actionner les solutions.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Ce service est fourni à la carte par Essonne Numérique via un catalogue de services. Les tarifs sont modulés suivant le type de solutions, d'équipements intelligents et selon le mode d'installation au choix des adhérents.

# & ÉQUIPEMENTS PUBLICS CONNECTÉS



# ADHÉRER AU SYNDICAT

## Qui peut adhérer au syndicat ?

Toute collectivité territoriale peut adhérer au syndicat Essonne Numérique et bénéficier des services proposés.

Ainsi, une mairie responsable de la connexion internet de son école pourra adhérer pour bénéficier du service internet proposé par Essonne Numérique. Un syndicat des eaux pourra quant à lui également adhérer afin de bénéficier des services pour son siège et l'ensemble de ses équipements.

## Quel est le coût d'une adhésion ?

L'adhésion au syndicat Essonne Numérique est gratuite, vous pouvez par la suite souscrire des services à la carte, selon vos besoins.

Les services sont facturés suivant une grille tarifaire unique.

Vous pouvez également adhérer sans souscription de service. Dans ce cas, l'adhésion ne vous engage pas financièrement.

## CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*L'article L. 5712-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un syndicat mixte peut être constitué en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun de ses membres.*





## Comment bénéficier des services Essonne Numérique ?

- ① Pour bénéficier des services du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique, une collectivité territoriale doit délibérer en vue d'adhérer au syndicat Essonne Numérique sur la compétence générale « Développement des usages et services numériques ».
- ② Le syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui la lui confient, la compétence en matière de développement des usages et services numériques. Cette compétence se décompose en :
  - un socle commun, autrement dit l'interconnexion fibre optique des sites publics, portant sur la stratégie de développement des usages et services numériques dont tout membre qui la lui confie bénéficie ;
  - des services optionnels à la carte développés et fournis par le syndicat à chaque membre qui le demande.
- ③ L'adhésion d'un nouveau membre au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique :
  - nécessite que les statuts de la collectivité ou de l'établissement public soient conformes et que ses membres aient délibéré en faveur d'un transfert ou d'une délégation de compétence au profit du syndicat Essonne Numérique ;
  - est subordonnée à l'accord de l'assemblée délibérante du membre concerné et du comité syndical selon les modalités de vote fixées aux statuts ;
  - donne lieu à désignation d'un représentant supplémentaire au comité syndical mais demeure sans conséquence sur la désignation du président et des membres du bureau.

# CONTACTER LE SYNDICAT

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 091-219106598-20230609-DEL202344-DE



## NOUS CONTACTER

### PAR COURRIER

À l'attention de Monsieur Michel BOURNAT  
Président du SMO Essonne Numérique  
Hôtel du département  
Boulevard de France  
91012 Évry-Courcouronnes cedex

### PAR COURRIEL

[essonnenumérique@cd-essonne.fr](mailto:essonnenumérique@cd-essonne.fr)



**Directeur de la publication**

Michel BOURNAT - Président du SMO Essonne Numérique

**Rédaction et réalisation**

Elisa AZEVEDO - Chargée de communication et relations publiques du SMO Essonne Numérique

**Impression**

Imprimerie du Conseil départemental de l'Essonne

**Crédits photographiques et illustrations**

©Département\_de\_l'Essonne, ©Essonne\_Numérique, ©Communauté\_d'agglomération\_Cœur\_d'Essonne\_Agglomération,  
©Communauté\_d'agglomération\_de\_l'Étampois\_Sud-Essonne, ©Communauté\_de\_communes\_des\_2\_Vallées,  
©Communauté\_de\_communes\_du\_pays\_de\_Limours, ©Communauté\_de\_communes\_du\_Val\_d'Essonne,  
©Communauté\_de\_communes\_Entre\_Juine\_et\_Renarde, ©Communauté\_de\_communes\_Le\_Dourdannais\_en\_Hurepoix,  
©Freepik, ©Henri\_Perrot, ©Lionel\_Antoni, ©Shutterstock

**SMO ESSONNE NUMÉRIQUE**

Conseil départemental de l'Essonne - Hôtel du département, Boulevard de France, 91012 Évry-Courcouronnes cedex

<https://essonnenumerique.com>

ADHÉRENTS DU SYNDICAT ESSONNE NUMÉRIQUE

